

Démarche : Demande BREXIT : Renouvellement titre de séjour bénéficiaire accord de retrait et membre de famille

Organisme : Bureau du séjour

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Demande de rendez-vous en préfecture d'Ille-et-Vilaine pour un renouvellement de récépissé

***** Attention vous devez être domicilié en Ille-et-Vilaine *****

Cette procédure permet de déposer une demande brexit

Vous pourrez utiliser cette téléprocédure uniquement si vous résidez effectivement dans le département d'Ille-et-Vilaine. Les usagers résidant dans les autres départements ou à l'étranger sont invités à solliciter la préfecture ou l'ambassade de leur lieu de résidence.

Ne prenez pas votre dossier à la légère, votre dossier doit être préparé.

Le dépôt de votre demande de déroule en deux étapes :

Etape 1 : Je remplis le formulaire et les pièces justificatives

Munissez-vous de toutes les pièces justificatives. Scannez les ou photographiez les. La procédure peut prendre jusqu'à 30 minutes.

Formats de pièces-jointes acceptés : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .csv, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png

Etape 2 : La préfecture me contacte pour me donner les suites de mon dossier

Je suis ensuite convoqué en Préfecture pour achever ma demande.

MENTIONS D'INFORMATION DU TRAITEMENT « téléprocédure démarches simplifiées »

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), le préfet d'Ille-et-Vilaine met en œuvre le traitement téléprocédure démarches simplifiées qui vise aux finalités suivantes :

- permettre aux usagers d'Ille-et-Vilaine le dépôt de pré-demande en ligne de titres de séjour.

Ce traitement est basé sur la mission d'intérêt public du préfet. Il collecte les catégories de données suivantes :

- Données d'identification des personnes;
- Données relatives à l'examen de leur demande de titre de séjour ;
- Traces fonctionnelles;

Ces données sont conservées jusqu'à 36 mois.

Elles ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : [agents de la préfecture en charge des dossiers étrangers].

La fourniture des données est indispensable à la prise en charge du dossier. Aucune décision automatisée n'est effectuée.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au Correspondant du délégué ministériel à la protection des données de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture - 35026 RENNES CEDEX 09, en joignant une copie de votre pièce d'identité.

Conformément à l'article 21 du RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant, en justifiant de raisons tenant à votre situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

Demande BREXIT : Renouvellement titre de séjour bénéficiaire accord de retrait et membre de f

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données - Ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08). Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07). »

ETAT-CIVIL

Nom

Prénom

Adresse postale

Adresse électronique

Numéro de téléphone

PIECES JUSTIFICATIVES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Passeport

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de domicile en France

facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location ou quittance de loyer si locataire, avis de taxe d'habitation, ou tout autre justificatif au choix du demandeur.

Titre de séjour

Le titre de séjour dont le bénéficiaire de l'accord de retrait demande le renouvellement

Titulaires d'un titre de séjour d'une durée de 5 ans expirant dans les deux prochains mois

Titre de séjour

Titulaires d'un titre de séjour d'une durée de 5 ans n'expirant pas dans les deux prochains mois, qui justifient d'une ancienneté de résidence en France de 5 ans

Justificatifs installation en France

Un justificatif établissant la date de son installation en France ou sa présence en France il y a au moins 5 ans (contrat de bail, ou contrat d'assurance habitation, ou attestation d'assurance habitation, ou avis d'imposition, ou contrat de travail, ou bulletin de paie, ou un document délivré par la sécurité sociale, ou un certificat de scolarité, ou tout autre document justificatif au choix du demandeur).

justificatifs de changement de situation en matière d'état civil

jugement de divorce, décision d'annulation de mariage, acte de décès du conjoint

Titulaires d'un titre de séjour permanent d'une durée de 10 ans expirant dans les deux prochains mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Titre de séjour

Le titre de séjour dont le bénéficiaire de l'accord de retrait demande le renouvellement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur honneur (pas d'absence de France pendant plus de 5 ans sur les 10 ans de présence)

Une attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 5 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ justificatifs de changement de situation en matière d'état civil

jugement de divorce, décision d'annulation de mariage, acte de décès du conjoint

CONTRAT D'ENGAGEMENT (facultatif)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Contrat d'engagement signé

Contrat d'engagement à télécharger sur le site internet de la préfecture "démarches pour les ressortissants étrangers"